

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de restauration du réservoir Beaudet
sur le territoire de la municipalité de Victoriaville
par la Ville de Victoriaville**

Dossier 3211-02-217

Le 16 décembre 2019

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydrauliques et industriels (DÉEPhi) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de restauration du réservoir Beaudet par la Ville de Victoriaville est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-11-30	Réception de l'avis de projet
2016-01-11	Délivrance de la directive ministérielle
2017-03-06	Réception de l'étude d'impact
2018-07-31	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2017-06-16	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-12-04	Réception de l'addenda no 1
2018-03-19	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2019-01-31	Réception de l'addenda no 2
2019-04-11	Suspension de la procédure et changement dans le projet
2019-07-03	Transmission de la 3 ^e série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2019-10-08	Réception de l'addenda no 3
2019-11-29	Réception du dernier avis d'expert sur la recevabilité du projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Victoriaville projette la restauration du réservoir Beaudet. Ce réservoir, créé par la construction du barrage Beaudet en 1976, constitue un élargissement de la rivière Bulstrode. Mis en eau en 1977, il constitue depuis une réserve d'eau pour l'alimentation en eau potable de la ville.

Ce projet a pour objectif d'assurer la pérennité et la qualité de la source d'eau potable de la Ville de Victoriaville, d'augmenter le volume de la réserve d'eau brute et de restaurer certaines zones pour permettre d'augmenter le potentiel récréatif du réservoir. Il prévoit la création d'une réserve d'eau brute ayant une superficie d'environ 37 000 m² adjacente au réservoir Beaudet, la réalisation d'un dragage initial de 188 000 m³, la mise en place d'une zone de déposition de sédiments séchés (zone A) couvrant 22 000 m², une zone d'assèchement située au sud du réservoir en terrain industriel (zone C) et l'élaboration d'un programme de dragage d'entretien. À ce titre, l'initiateur estime que l'accumulation annuelle de sédiments dans le réservoir est de l'ordre de 16 000 m³/an, ce qui justifierait la tenue d'opérations de dragage d'entretien.

La réalisation du projet se divise en trois phases : la préparation des aménagements, le dragage de restauration du réservoir et son entretien annuel. Parmi les principales activités, on y retrouve la construction de l'usine de déshydratation mécanique en zone C, l'aménagement de la réserve d'eau brute et la zone A, le dragage de restauration, la déshydratation et la disposition des sédiments. Les coûts de réalisation du projet sont estimés à 40 000 000 \$ et, à ce stade-ci, l'initiateur anticipe le début des travaux de restauration en 2021 et la fin à l'automne 2026.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPhi en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
- la Direction de la sécurité des barrages;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- VILLE DE VICTORIAVILLE. *Restauration du réservoir Beaudet—Étude d’impact sur l’environnement — Rapport principal (volumes 1 et 2)*, par SNC-Lavalin GEM Québec inc., février 2017, 270 pages et 15 annexes;
- VILLE DE VICTORIAVILLE. *Restauration du réservoir Beaudet—Questions et commentaires*, par SNC-Lavalin GEM Québec inc., octobre 2017, 91 pages et 7 annexes;
- VILLE DE VICTORIAVILLE. *Restauration du réservoir Beaudet—Rapport complémentaire d’inventaire de l’ichtyofaune*, par SNC-Lavalin GEM Québec inc., novembre 2017, 25 pages et 3 annexes;
- VILLE DE VICTORIAVILLE. *Restauration du réservoir Beaudet—Questions et commentaires—2^e série (volumes 1 et 2)*, par SNC-Lavalin GEM Québec inc., janvier 2019, 105 pages et 13 annexes;
- VILLE DE VICTORIAVILLE. *Restauration du réservoir Beaudet—Addenda à l’étude d’impact sur l’environnement*, par SNC-Lavalin GEM Québec inc., septembre 2019, 126 pages et 8 annexes.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant le(s) document(s) complémentaire(s), répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 11 janvier 2016.

Par ailleurs, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information publique qui sera tenue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.



Yvan Tremblay, M.Sc.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels